

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DAIGNAC
SEANCE DU 25 janvier 2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le Vingt-Cinq Janvier à Dix-Huit Heures et Trente Minutes, le Conseil Municipal de Daignac, dûment convoqué s'est réuni à la salle des fêtes sous la Présidence de Monsieur Michel MASSIAS, Maire de Daignac.

Nombre de conseillers en exercices: 10

Nombre de présents: 7

Nombre de procuration: 1

Date convocation Conseil Municipal: 21.01.2022

Liste des présents:

Aude BIRBA, Emmanuel BOURREZ, Romuald CHAGNEAU, Michel MASSIAS, Christian SIUTAT, Michel ZANARDO, Laëtitia LUBIATO.

Liste des absents et des procurations:

Corinne PAQUES, excusée

Frédéric PICQ, excusé

Vincent GRAFTE donne procuration à Laëtitia LUBIATO

Secrétaire de séance: Emmanuel BOURREZ

Présentation de Nerigea' DOM par Mr Jean-Luc Lamaison président du syndicat.

Ce syndicat d'aides à domicile est composé de neuf communes : Daignac, Dardenac, Espiet, Génissac, Moulon, Nérigean, Saint-Germain-du-Puch, Saint-Quentin de Baron, Tizac-de-Curton. Monsieur Lamaison fait un historique du syndicat et explique que cela concerne l'entretien du logement et du linge, la préparation et l'aide à la prise des repas, l'aide à la mobilité, l'aide à la toilette et à l'habillage, les déplacements chez les professionnels de santé, les approvisionnements dans les commerces de proximité, l'écoute et le soutien moral.

Nerigea' DOM est géré par le CCAS de Nérigean néanmoins Monsieur Lamaison insiste sur le fait que ce sont des budgets bien distincts : le CCAS concerne la commune de Nérigean tandis que Nérigea'DOM concerne les neuf communes adhérentes. Ce service coûte, à ce jour, 3 euros par habitant à l'année aux collectivités adhérentes.

Monsieur Lamaison indique qu'il manque cruellement d'agents de terrain ; en effet il souhaiterait recruter trois à six agents territoriaux pour pouvoir répondre favorablement aux demandes. Le permis B est obligatoire. La politique de ce syndicat est de maintenir et accompagner les personnes bénéficiaires à leur domicile. Monsieur Siutat propose que le syndicat puisse véhiculer les agents sans permis B pour recruter plus facilement.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14.12.2021

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal de la séance du 14/12/2021,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

ADOpte le procès-verbal établi suite à la séance du Conseil Municipal du 14/12/2021.

2. Demande subvention extra scolaire :

Mr le Maire indique qu'une famille daignacaise a fait une demande de subvention pour l'activité extra scolaire de ses enfants :

- Mr et Mme TRIAS pour Aymeric et Geoffrey

Toutes les factures acquittées ont été fournies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder à l'unanimité la somme de 50.00 euros par enfant (soit 100.00 euros au total) au titre de la subvention de la saison 2021/2022.

3. Devis routes

Monsieur le Maire indique aux élus qu'il a en sa possession trois devis pour effectuer la réfection de la route qui part du Temple vers Dardenac.

- COLAS pour un montant TTC de 25870.80 euros
- CMR pour un montant TTC de 37541.52 euros
- SARL BOUIAUD pour un montant TTC de 40524.00 euros avec moins-value de 3500.00 HT, soit 36324.00 euros TTC

Après délibérations, le Conseil Municipal décide de retenir à l'unanimité le devis de COLAS.

4. DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) 2022

Monsieur le Maire indique que nous pouvons prétendre à la subvention suivante : DETR sur le montant du devis des routes voté ci-dessus. Cela permettra éventuellement de percevoir une subvention pouvant aller jusqu'à 25% de l'investissement Hors Taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de faire une demande de DETR auprès des services compétents afin d'aider au financement de la réfection de la route du Temple vers Dardenac.

Il est indiqué par Mr BOURREZ que la route de Lavergne est également endommagée. Un devis sera fait ultérieurement pour sa réfection pour nous donner un ordre d'idée sur la dépense. Ces travaux seront prévus et notés pour l'année prochaine.

5. Devis panneau lumineux d'informations

Monsieur le Maire indique que la Mairie a pour projet d'implanter un panneau lumineux d'informations dans le bourg. Il explique que nous avons deux devis en notre possession :

- Ivicom pour un montant de 6675.00 HT euros
- Centaure System pour un montant de 10328.00 euros HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de IVICOM pour 6675.00 euros HT, soit 8010.00 euros TTC.

Questions diverses

- Monsieur le Maire indique nous avons reçu de nombreux remerciements concernant les paniers gourmands distribués aux aînés en début d'année.
- Monsieur le Maire indique que nous aurons une coupure d'électricité le 15 février aux lieux-dit le Temple, Pressac et Laborde.
- Monsieur le Maire indique que le CDG 33 augmente ses tarifs pour la gestion du personnel notamment pour les bulletins de salaire et les visites de médecine du travail passant de 78 euros à 95 euros.
- Monsieur le Maire indique que la Cali est en réflexion sur la création d'une mutuelle intercommunale qui s'adresserait aux administrés.
- Monsieur le Maire indique que Monsieur Martineau du centre routier de Libourne viendra à Daignac le 3 mars pour consultation concernant la sécurisation de nos routes.

- Monsieur le Maire indique que nous avons reçu une demande de « la boîte à goûter » qui souhaiterait obtenir un panneau de signalisation pour son commerce. Les élus se renseigneront.
- Monsieur le Maire indique que Monsieur Emmanuel Bourrez, adjoint, a fait une visite des carrières souterraines avec le Syndicat des carrières, notre agent technique Monsieur Cazaux et Monsieur Alipoff, gérant de la carrière. Monsieur Bourrez prend la parole et explique que cette visite s'est bien passée et qu'à ce jour il n'y a pas d'élément majeur inquiétant détecté.
La cotisation au Syndicat des carrières passe de 1428.00 euros à 1523.00 euros.
- Monsieur le Maire indique que le luminaire sera bientôt installé au lieu-dit Peyrefus : le devis a été signé le 3.12.2021, il est commandé. Nous suivons ce dossier afin de savoir son avancement pour la finalisation.
- Monsieur le Maire explique que nous avons reçu un courrier de la Poste pour nous informer que la boîte aux lettres du lieu-dit Curton va être supprimée. Il a alors téléphoné au service responsable afin de demander la raison de cette action. Il a demandé la conservation de cette boîte aux lettres étant donné qu'il y a un projet de lotissement et que cette boîte aux lettres peut être sollicitée plus amplement. Notre demande n'a pas été acceptée mais pourra être revue plus tard si besoin s'en sentait.
- Monsieur le Maire a dit qu'il a reçu les derniers chiffres de l'INSEE et au dernier recensement en 2021 de Daignac, les Daignacais(es) sont 476.
- Monsieur le Maire indique que nous avons reçu un arrêté de la Préfecture stipulant qu'il est interdit de danser dans les salles des fêtes jusqu'au 15 février 2022. Les salles des fêtes peuvent être louées mais il faut que les personnes soient assises et masquées pour éviter la propagation de l'épidémie de Covid-19.
- Monsieur le Maire indique une modification de la réglementation en matière de fauchage. Ce dernier doit désormais être assumé et pris en charge financièrement par les communes.
- Monsieur le Maire indique que suite à l'absence prolongée de certains de nos agents au cours de l'année passée (maladie ordinaire et accident de service), la SMACL (notre assureur statutaire) a augmenté la cotisation annuelle passant de 2126.16 euros à 5950.41 euros. Le Maire se propose, avec le 1^{er} Adjoint, de rencontrer un responsable de la SMACL à ce sujet.
- Monsieur le Maire indique avoir un dossier sur les frelons asiatiques laissé à disposition à la Mairie.
- Monsieur le Maire indique qu'une réunion avec la gendarmerie était prévue à la mairie sur le thème de la vidéoprotection à Daignac. Cette dernière a dû être repoussée et se tiendra ultérieurement.
- Monsieur le Maire indique que le comité des fêtes est en train de se structurer, l'assemblée générale constitutive va avoir lieu le 24.02.2022.
- Monsieur le Maire indique que le Vaccibus reviendra à Saint-Quentin de Baron le lundi 14.02.2022, 6 places sont disponibles pour les daignacais(es) souhaitant en bénéficier.
- Monsieur le Maire indique que les compagnons du devoir font des portes ouvertes : renseignements à la mairie.
- Monsieur le Maire indique que l'autoportée commandée lors du dernier conseil a été livrée ce mois de janvier.
- Monsieur le Maire indique que des travaux dans l'Eglise seront effectués. Nous sommes dans l'attente d'un devis à ce jour.
- Monsieur le Maire indique que le Monument aux Morts est en cours de nettoyage par Monsieur Didier Boatto, maçon.
- Monsieur le Maire indique que le véhicule C15 de la commune devient vieillissant et qu'il ne passera peut-être pas le prochain contrôle technique. Monsieur Siutat propose que l'on se renseigne pour éventuellement le changer.
- Monsieur le Maire indique que le conseil municipal doit travailler à l'effort de communication auprès de ses administrés ; il est ainsi prévu de faire un journal municipal version papier qui sera

distribué. Des devis seront faits auprès de sociétés de communication pour élaborer ce journal. Le site Daignac.fr va être réactualisé et régulièrement enrichi.

- Monsieur le Maire indique qu'une prochaine réunion sera organisée pour le débat à orientation budgétaire, la date est à fixer.
- Monsieur le Maire indique que nous avons reçu un document concernant le permis d'aménager de Curton venant de la DDTM service eau et nature.
- Monsieur le Maire indique que suite à la modification de la tournée des cars scolaires, il a accepté un nouvel arrêt au stop à côté de « la boîte à goûter » et demande une prudence aux usagers de la route.

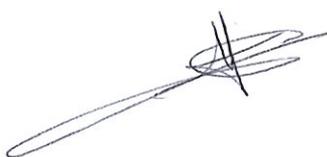
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le Maire



A blue circular official stamp of the Mayor of Daignac, Gironde (33). The stamp features a central coat of arms with a tree and a figure, surrounded by the text "MAIRE DE DAIGNAC" and "33 (Gironde)". A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Les Membres Présents,



A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.

Le Secrétaire de séance,